

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
04/03/19

Dossier complet le :  
04/03/19

N° d'enregistrement :  
F01119P0064

#### 1. Intitulé du projet

92, Avenue Aristide Briand au Blanc-Mesnil (93150)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MB TRANSACTIONS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc RIVIERE

RCS / SIRET

4 2 5 0 3 9 1 3 8 0 0 0 2 8

Forme juridique SASU

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la SDP au sens de l'article R.111-2 du CU ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du CU est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	Réalisation d'un ensemble immobilier développant une surface de plancher d'environ 24 250 m <sup>2</sup> , sur un site ayant une surface totale d'environ 15 333 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition des bâtiment d'activités (entrepôt d'activités et immeuble de bureaux).
- Réalisation sur une surface totale de 13 000 m<sup>2</sup> d'un ensemble immobilier composé de 324 logements collectifs, avec un sous-sol d'un niveau à usage de parking accessible depuis l'avenue Aristide Briand et la rue de la Victoire.
- Des cœurs d'îlots paysagers avec des cheminements piétonniers ; pas de voie automobile au sein du site.
- Réalisation d'un établissement d'enseignement privé sur une surface d'environ 2 625 m<sup>2</sup>

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site Aristide Briand s'inscrit dans la zone d'activités de la Molette, dans le but d'engager la mutation de cette zone industrielle vieillissante.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Démolition des bâtiments existants
- Viabilisation du site, terrassement, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site
- Construction des bâtiments de logements et de l'établissement d'enseignement privé

Le lancement commercial est prévu pour septembre 2019.

Le début des travaux est prévu pour juin 2020.

Les études géotechniques, environnementale et pyrotechnique sont données en annexes 8, 9, 10 et 11.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comprend 324 logements collectifs dont :

- 40% de petites typologies (T1-T2)
- 60% de grandes typologies (T3-T4-T5)

Pour un total d'environ 18 400 m<sup>2</sup> de SHAB, soit 57 m<sup>2</sup> par logement en moyenne.

A ce stade la position et les dimensions des bâtiments ne sont pas encore confirmés. Le projet pourra donc évoluer lors des études ultérieures.

Un établissement d'enseignement privé sera construit pour environ 4 250 m<sup>2</sup> de sdp.

Des sous-sols à un niveau seront créés pour accueillir des parkings.

Des cœurs d'îlots paysagers et des cheminements piétons seront créés.

Des vues du site dans sa phase exploitation sont données en annexe 7.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt prévisionnel du permis de démolir : fin mars 2019
- Dépôt prévisionnel du permis de construire : fin mars 2019
- Obtention prévisionnelle du permis de construire : fin août 2019

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R.122-2 du Code de l'Environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle :	15 333 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale :	24 250 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Département de la Seine-Saint-Denis

98-104 avenue Aristide Briand  
93 150 LE BLANC-MESNIL

Parcelle BC 51

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 02° 26' 50" E Lat. 48° 56' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux ZNIEFF les plus proches sont celles du Parc départemental de la Courneuve et du Parc du Sausset situées respectivement à 2,5 km à l'ouest et à 4 km au nord-est du projet.  Voir Annexe 6.a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est le PNR de l'Oise-Pays-de-France situé à 12 km au nord du projet.  Voir Annexe 6.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas couvert par le plan de prévention du bruit de l'aérodrome de Paris-le-Bourget approuvé le 06/02/2017. Le site d'étude est concerné par une zone de nuisance acoustique autour de l'avenue Aristide Briand classée en catégorie 4 (largeur de la nuisance sonore de part et d'autre de l'infrastructure : 30 m). Voir Annexe 6.c
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites patrimoniaux remarquables les plus proches sont situés à 4,5 km au nord (Gonesse) et 8,5 km au sud-ouest (marché aux puces de Saint-Ouen) du projet.  Voir Annexe 6.d
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enveloppes d'alerte des zones humides les plus proches sont situées à 650 m au nord et 1 km au sud du site.  Voir Annexe 6.e

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Blanc-Mesnil est concernée par deux PPRN : - approuvé en date du 18/14/95 : aléa mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse (le site n'est pas concerné par le périmètre défini). - prescrit en date du 23/07/01 : aléa mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen pour le site). La sensibilité aux remontées de nappes est faible. Le risque sismique est très faible.  Voir Annexes 6.f, 6.g et 6.h
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 sites BASIAS répertoriés (IDF9301919, IDF9301920, IDF9301918). Une étude pollution a été menée par SOLER ENVIRONNEMENT en 2018 et met en évidence la présence ponctuelle en métaux et HCT.  Voir Annexe 6.i
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune, on note la zone de répartition des eaux de l'Albien.  Voir Annexe 6.j
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois forages sont répertoriés sur la commune du Blanc-Mesnil. Les procédures d'instauration des périmètres de protection sont en cours d'instruction.  Voir Annexe 6.k
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 4,5 km à l'ouest du secteur de projet.  Voir Annexe 6.l
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont le Parc départemental de la Courneuve et le Parc du Sausset se situant à 2,5 km à l'ouest et 4 km à l'est.  Voir Annexe 6.m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 7 km à l'est. Il s'agit du Parc forestier de Sevrans et de ses abords.  Voir Annexe 6.l

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.  D'après les informations de la base de données du BRGM, la nappe attendu au droit du site est celle baignant la formation du marno-calcaire de Saint Ouen. Elle devrait être située aux alentours de la cote 40,00 NGF, soit vers 8,0 m de profondeur par rapport au terrain naturel en moyenne.  Voir étude géotechnique en annexe 9.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour une réalisation d'un sous-sol quasi total, environ 8 000 m <sup>2</sup> de terre devront faire l'objet d'une évacuation en filières spécifiques de type ISDI aménagée et ISDN.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors-site).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement imperméabilisé dans sa totalité.  Le projet prévoit de créer des cœurs d'îlots paysagers et donc de renforcer la trame verte du quartier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières énumérées au 5.2. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par un bâtiment d'activité et des parkings aériens. Le projet n'engendre donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Aucune ICPE n'est exploitée actuellement au droit du site. Toutefois, un dossier du nom de « SOCIÉTÉ LE PAIN JACQUET » a été versé aux archives départementales de Seine-Saint-Denis.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Blanc-Mesnil est concernée par deux plans de prévention des risques naturels : - approuvé en date du 18/14/95 : aléa mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse (le site n'est pas concerné par le périmètre défini). - prescrit en date du 23/07/01: aléa mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen pour le site). La sensibilité aux remontées de nappes est faible, il n'y a pas de risque inondation et le risque de sismicité est très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un diagnostic environnemental a mis en évidence la présence ponctuelle dans les sols de métaux et HCT. Sur une grande partie du site, les terres au droit des bâtiments seront excavées pour la réalisation d'un niveau de sous-sol et les risques sanitaires seront supprimés. Pour les zones restant en pleine terre, il est recommandé de recouvrir par des terres saines ou une couche minéralisée.  Voir Annexe 11
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Pendant le phase travaux : la présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafic supplémentaire. - Pendant le phase exploitation : le trafic sera celui d'une zone résidentielle classique. Le nombre de véhicules supplémentaires générés par l'opération a été estimée à 145 véhicules (HPM) et 120 véhicules (HPS), ce qui sera absorbé par la configuration suffisamment importante de l'avenue.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins. Le personnel intervenant sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé.  En phase exploitation, le bruit sera celui d'un zone résidentielle classique. Le classement en catégorie 4 de l'avenue A. Briand sera pris en compte.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas l'emploi d'explosifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, l'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin d'assurer un déplacement aisé et sécurisé des piétons. Un éclairage modéré sera privilégié afin de ne porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude. Il respectera les règles du PLU en termes de débit de fuite notamment. Les rejets seront effectués dans les réseaux adaptés existants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment). Un diagnostic amiante sera réalisé avant démolition. Les mesures adéquates seront prises pour l'élimination des déchets et la protection des populations.</p>
				<p>En phase exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tous les sites relevant du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il n'est dans le champ de visibilité d'aucun monument historique. Il ne portera pas atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est occupé par des bâtiments d'activités et du stationnement en surface. L'usage du site sera modifié en projet immobilier comprenant des bâtiments à usage d'habitation avec des cœurs d'îlots paysagers et un établissement d'enseignement privé.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

On note deux projets immobiliers en cours de travaux à proximité du site :

- Le Clos Duroy à l'ouest qui prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 300 logements collectifs et 24 maisons pour une SDP totale d'environ 20 000 m<sup>2</sup> dont la livraison est prévue pour le 3ème semestre 2020.
- Le Clos Eiffel au sud dont la livraison de la 1ère tranche comprenant 64 logements collectifs est prévue pour le 2ème semestre 2020.

Ces projets peuvent avoir des impacts cumulés. Toutefois, ceux-ci resteront limités.

D'un point de vue trafic, les sorties véhicules du Clos Eiffel ne se feront pas sur le même axe que les deux autres projets. Concernant le Clos Duroy, on peut estimer que le nombre de véhicules générés par cette opération aux heures de pointe (voir méthode dans note complémentaire) est de l'ordre de 143 (HPM) et 119 (HPS). Cumulé avec l'opération Aristide Briand, cela représente 288 véhicules (HPM) et 239 véhicules (HPS), ce qui peut être absorbé par la configuration suffisamment importante de l'avenue.

En phase chantier, les projets peuvent avoir des impacts cumulés en termes de nuisances. Ces impacts potentiels seront pris en compte, notamment en termes de bruit. Toutes les mesures seront prises en phase chantier afin que les entreprises intervenant sur le site respectent les réglementations en vigueur.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- Le projet prévoit la création de coeurs d'îlots paysagers pour végétaliser le site aujourd'hui complètement goudronné afin de favoriser une plus grande biodiversité. Ces aménagements vont également permettre de créer des espaces de pleine terre perméables sur ce site d'activité aujourd'hui totalement imperméabilisé.
- La gestion des Eaux Pluviales sera conforme au règles du PLU.
- Le projet prévoit le démantèlement des ouvrages potentiellement présents sur le site et éventuellement sources de pollutions.
- Le recouvrement ou l'excavation des terres impactées en métaux permettra de supprimer toute exposition.
- L'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin de ne pas porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet immobilier Aristide Briand peut être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

ANNEXE 6 : Cartes, plans et données nécessaires à la définition des enjeux  
ANNEXE 7 : Vue d'artiste du site en phase exploitation  
ANNEXE 8 : Rapport d'étude géotechnique  
ANNEXE 9 : Rapport d'étude géotechnique de conception  
ANNEXE 10 : Rapport d'évaluation du risque pyrotechnique  
ANNEXE 11 : Rapport d'évaluation environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 28/02/2019

Signature

**MB TRANSACTIONS**

8 AVENUE DELCASSE  
75008 PARIS

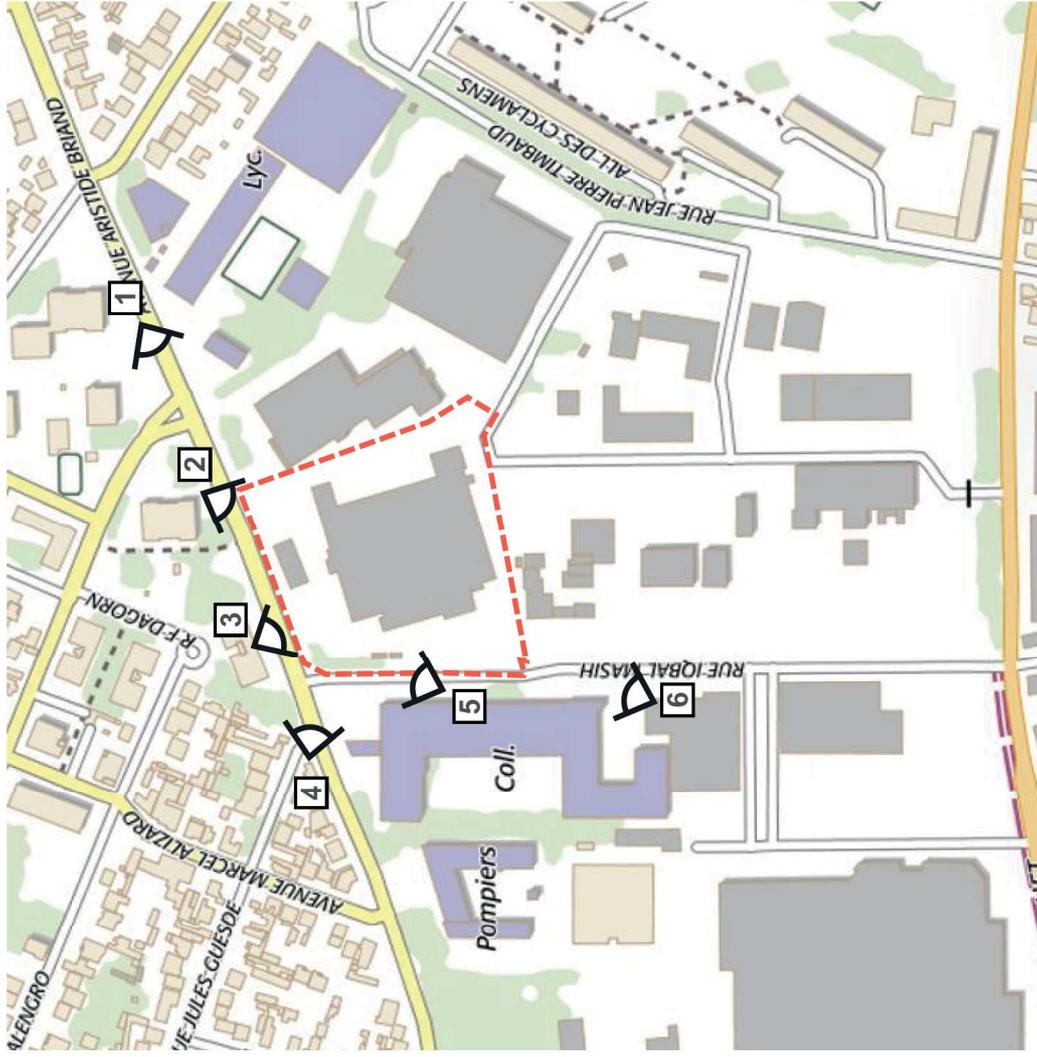
Tel. : 01 56 26 24 00

SAS au capital de 40 000 €

RCS PARIS 425039138



### ANNEXE 3



Photographie du site de projet (Source : Google Maps, juillet 2018)



Avenue Aristide Briand



A (1)

B (2)

C (3)

D (4)

E (5)

F (6)

G (7)

H (8)

I (9)

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Rue de la Victoire

0 2 4 m

Maitrise d'ouvrage

COGEDIM PARIS  
METROPOLE EST  
8, Avenue Descazes, 75008 PARIS

Architecte:

**Atelier XAVIER BOHL**  
16, Rue de Valenciennes - 93310 ROUBAIX - FRANCE  
Tel : (+33) 4 94 52 22 25 Fax : (+33) 4 94 54 23 9 e-mail : atelier@xavierbohl.com

Projet

ARISTIDE BRIAND  
92-104 Av. Aristide Briand - 93150 Le Blanc-Mesnil  
Département de Seine-Saint-Denis

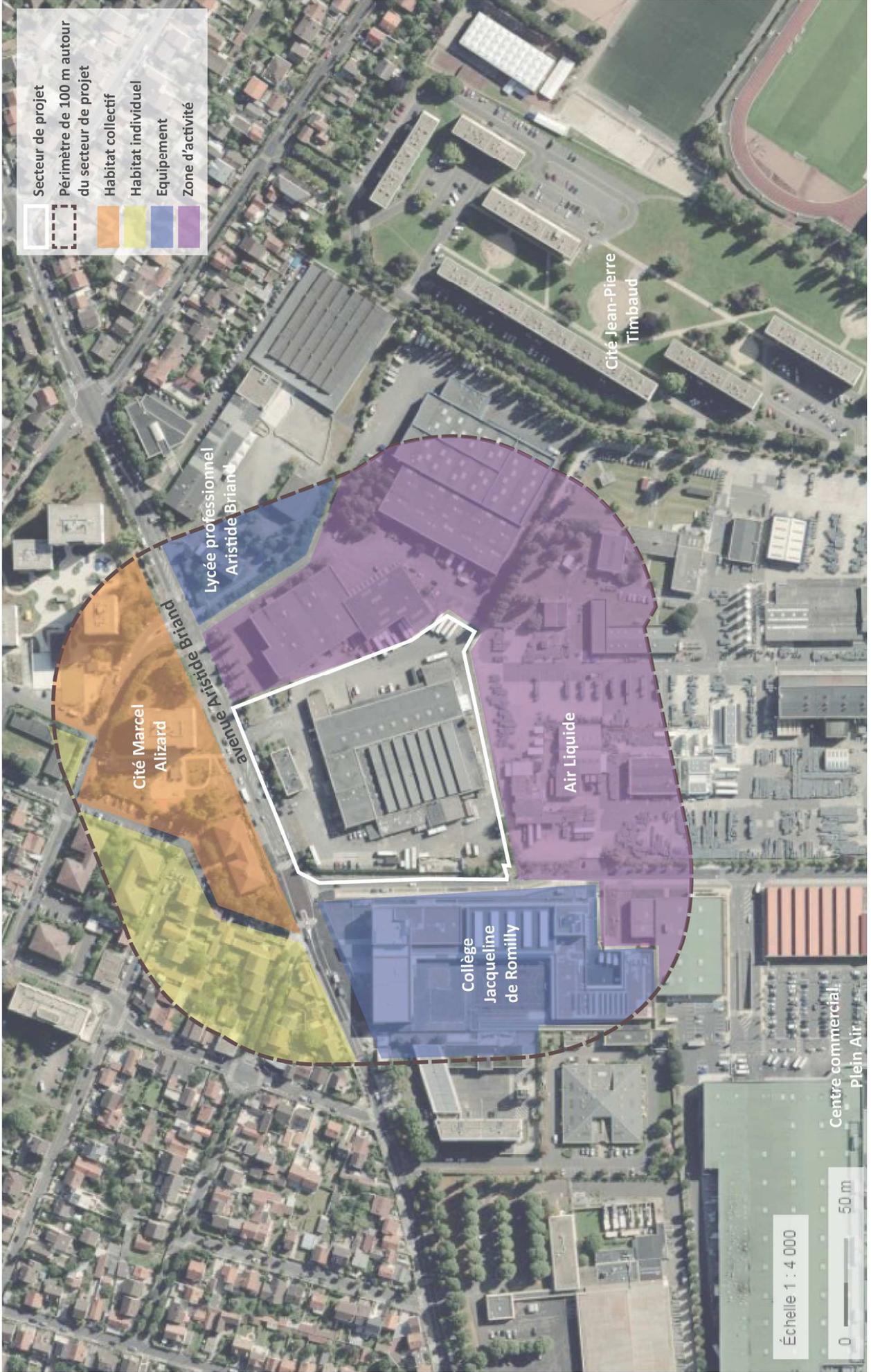
PLAN DE MASSE

Date:

30/01/2019

01

# ANNEXE 5



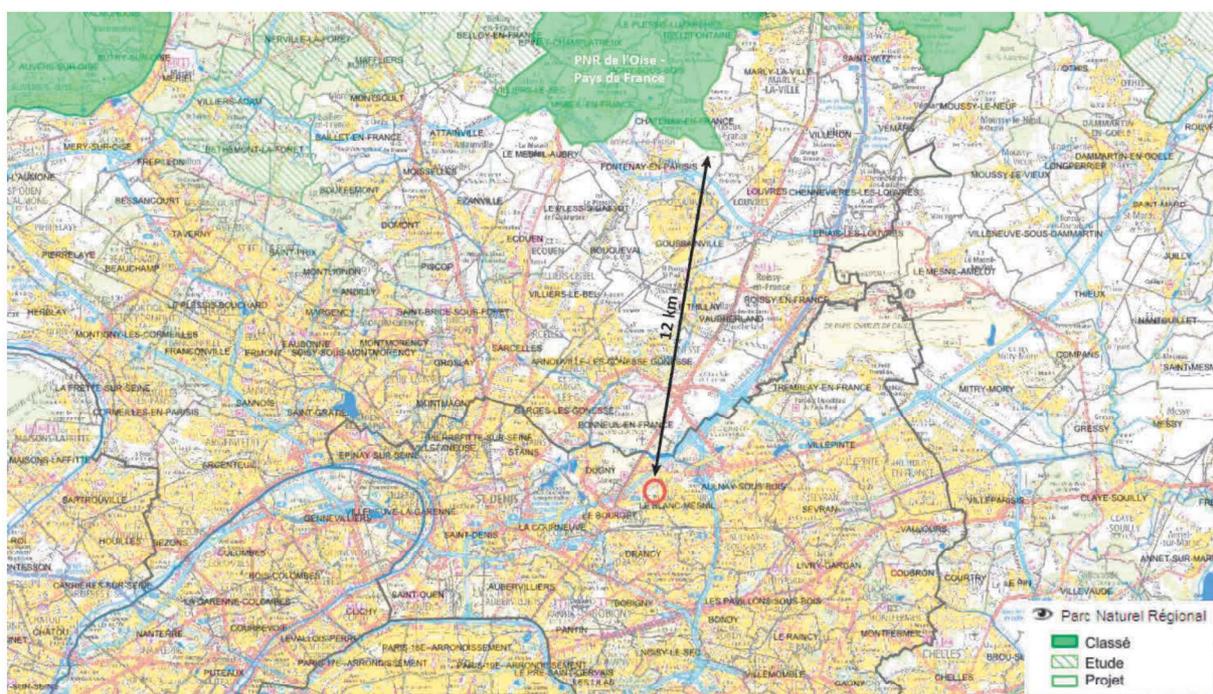
Plan des abords du projet

## ANNEXE 06 a



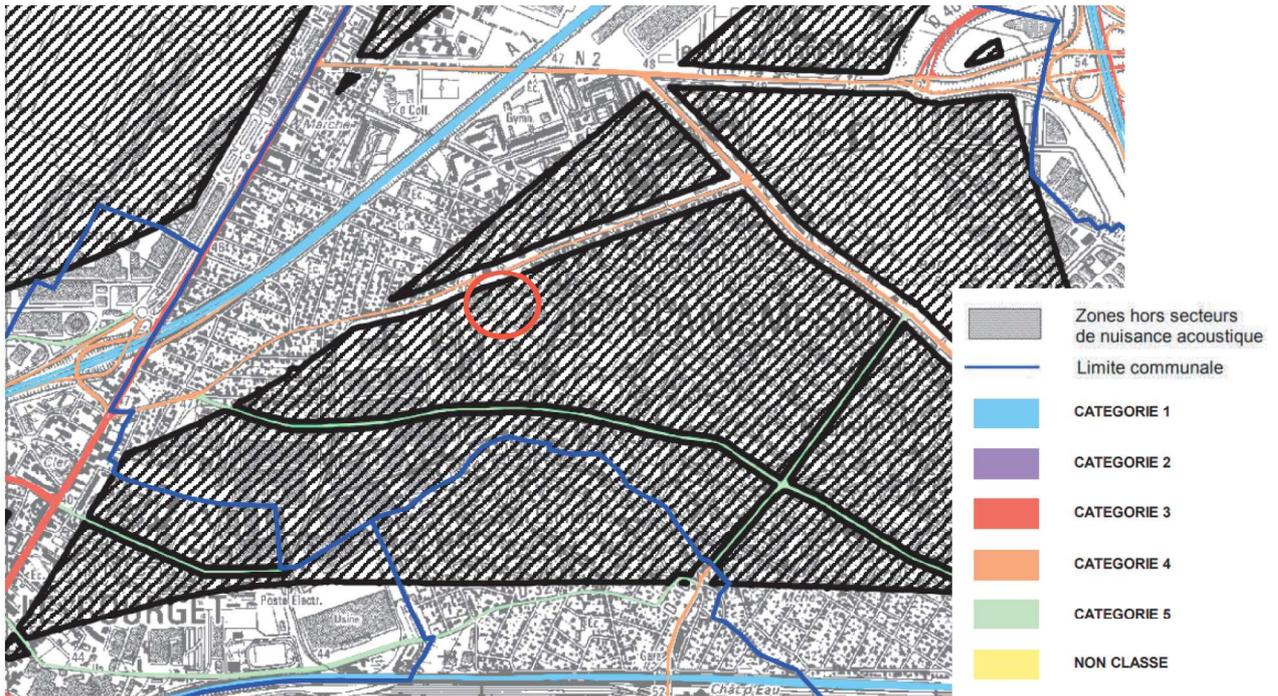
ZNIEFF (Source : DRIEE Ile-de-France)

## ANNEXE 06 b

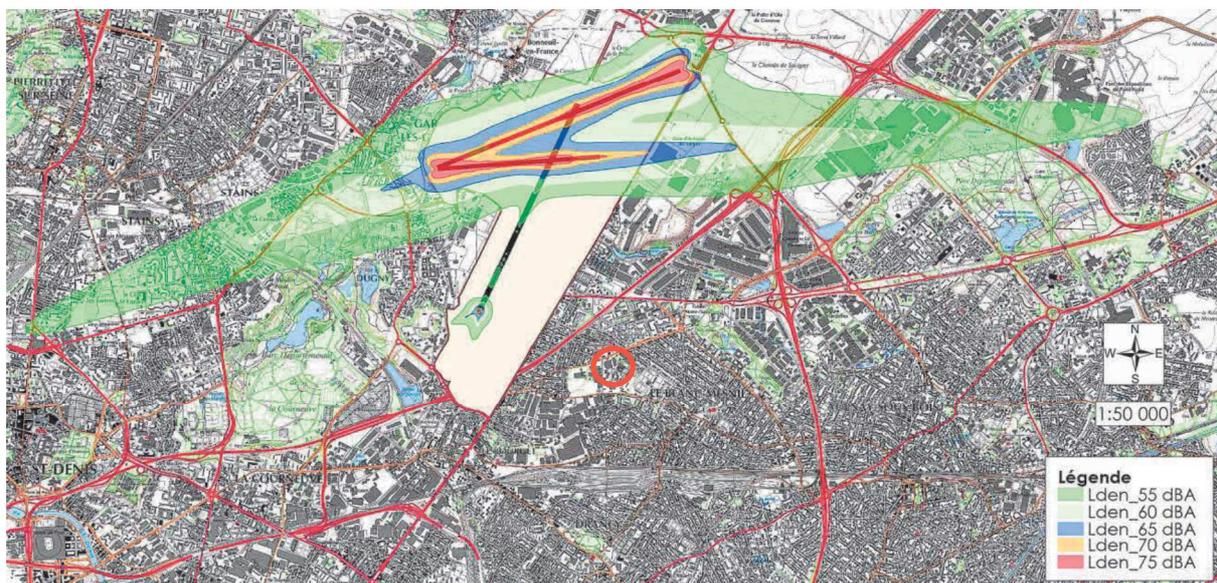


PNR (Source : DRIEE Ile-de-France)

## ANNEXE 06 c

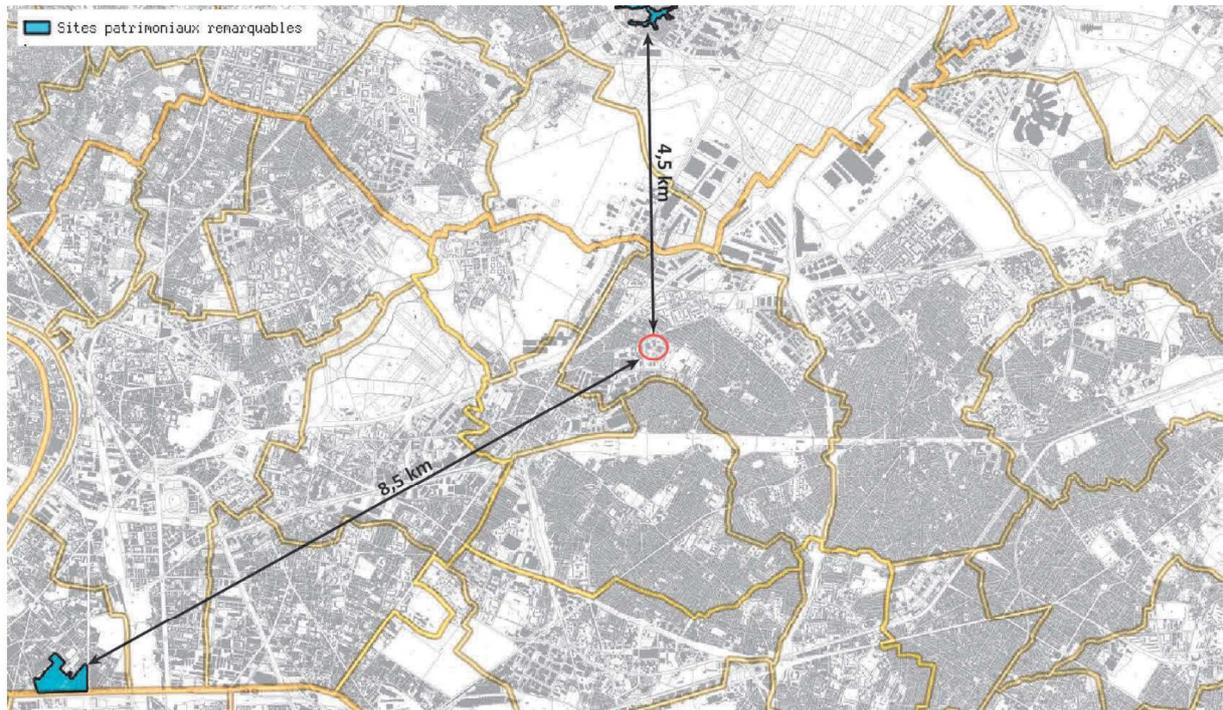


Cartographie représentative des secteurs affectés par le bruit (Source : PLU)



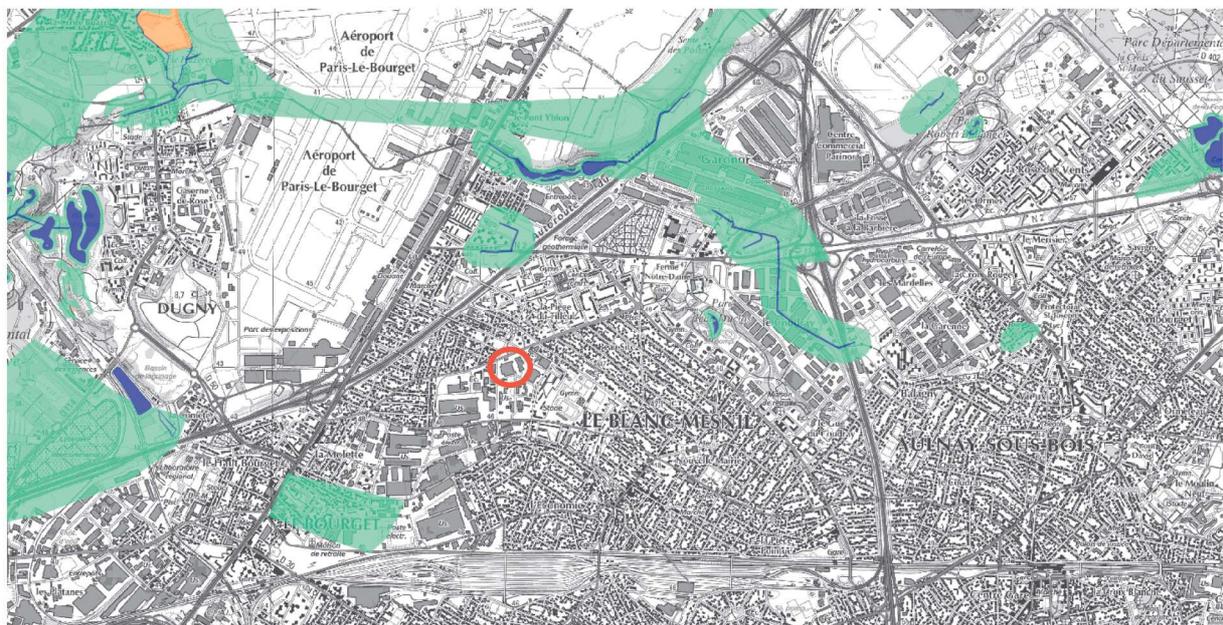
Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome du Bourget

## Annexe 06 d



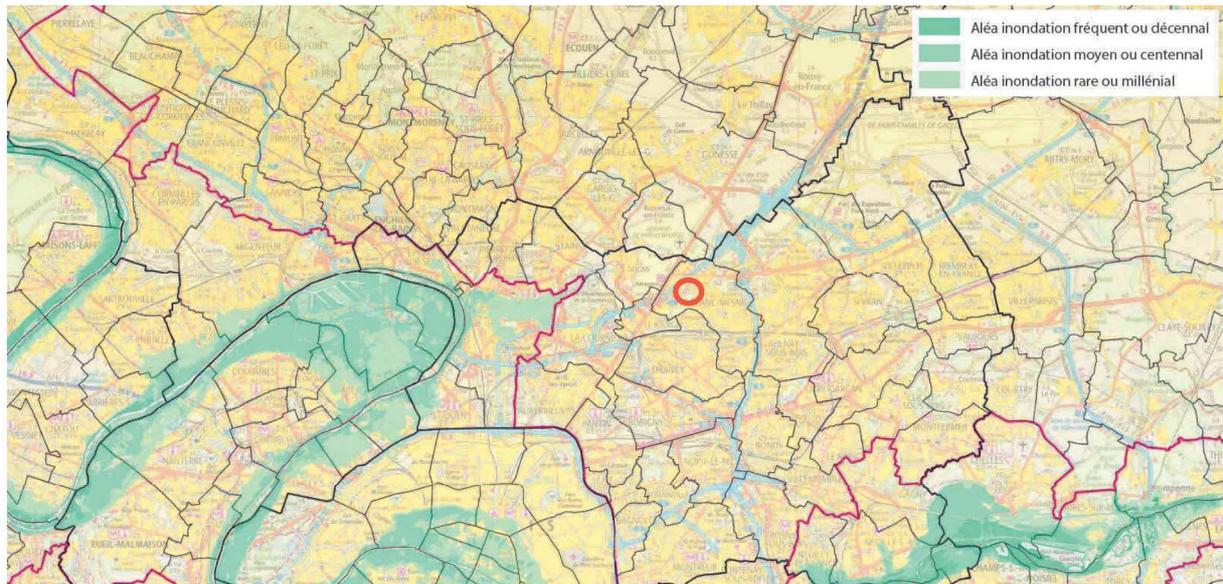
Sites patrimoniaux remarquables (Source : DRIEE Ile-de-France)

## Annexe 06 e



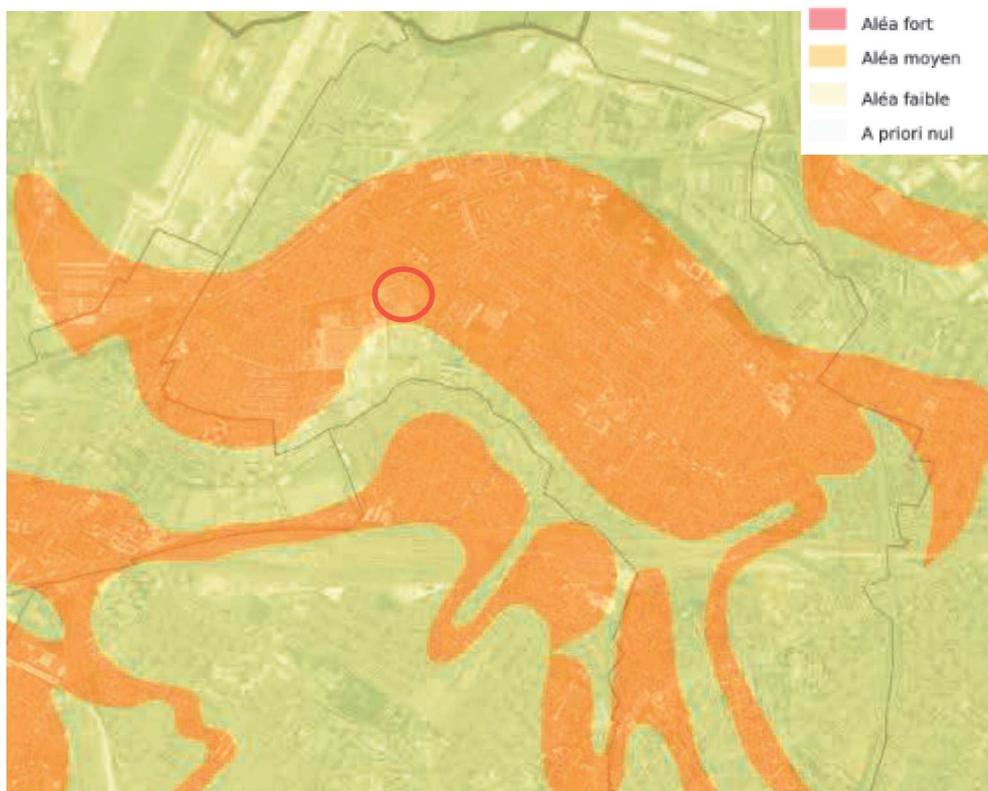
Enveloppes d'alerte zones humides (Source : DRIEE Ile-de-France)

## Annexe 06 f



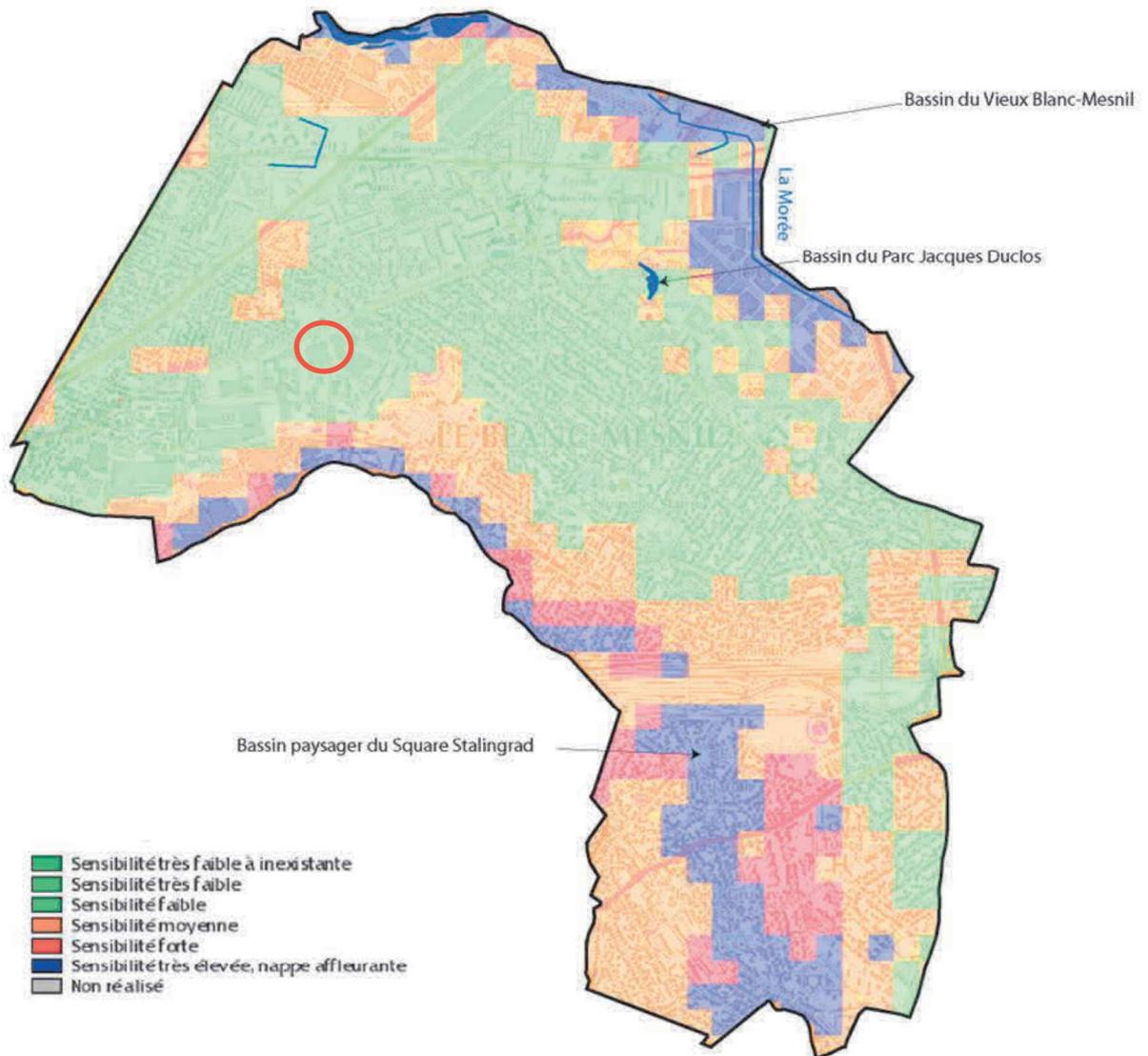
Cartographie représentative des risques d'inondation par débordement de la Marne et de la Seine (Source : Géorisques)

## Annexe 06 g



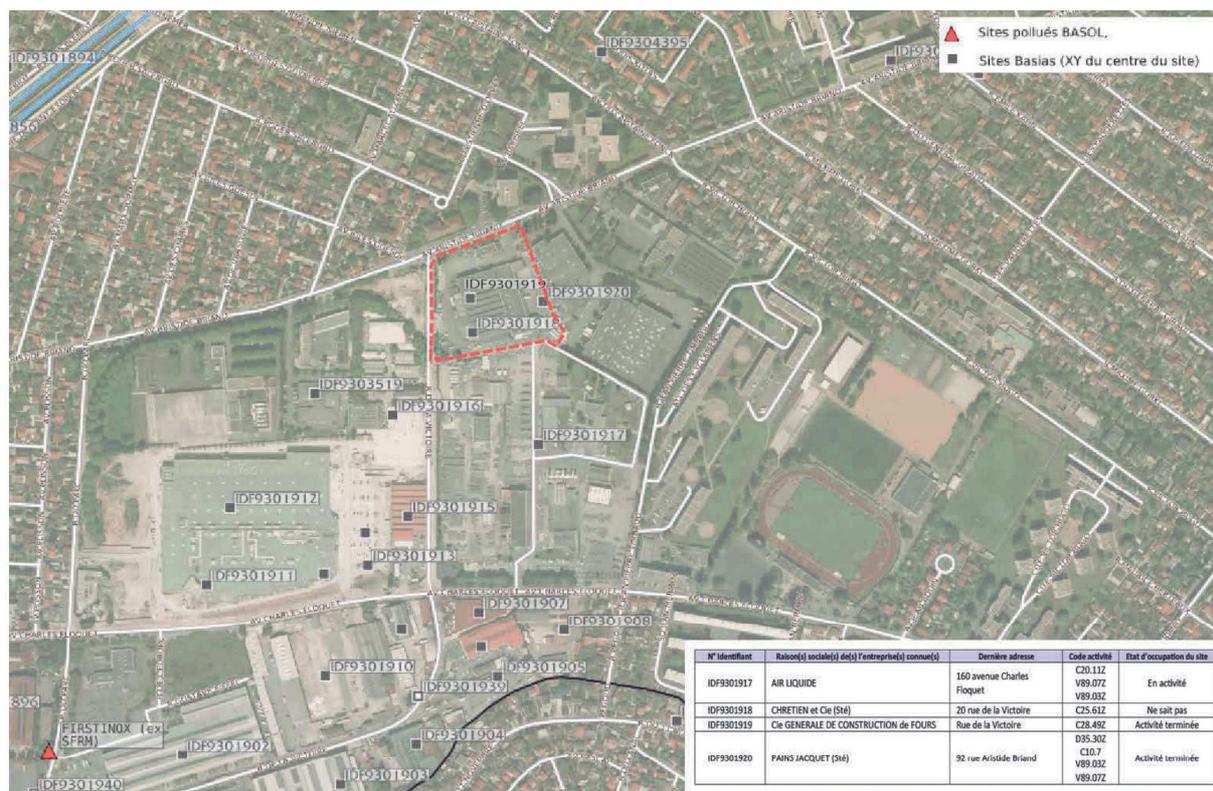
Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)

## Annexe 06h



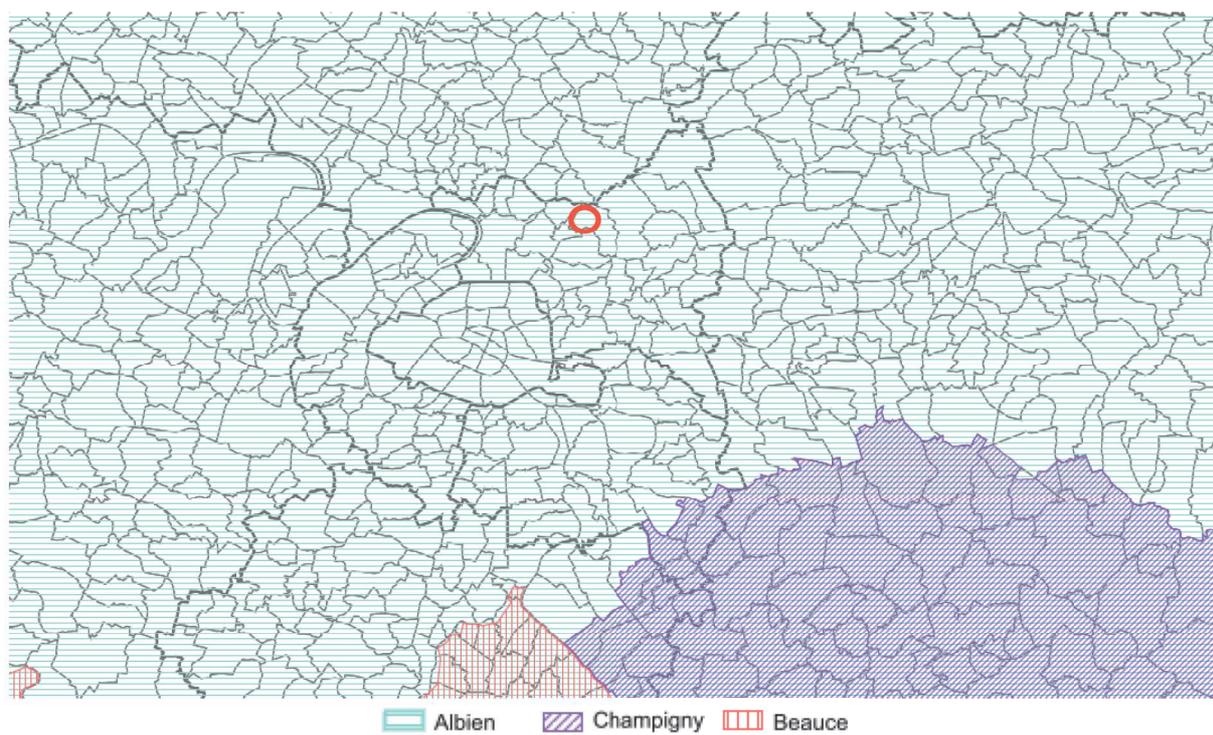
Sensibilité aux remontées de nappes (Source : PLU)

## Annexe 06 i



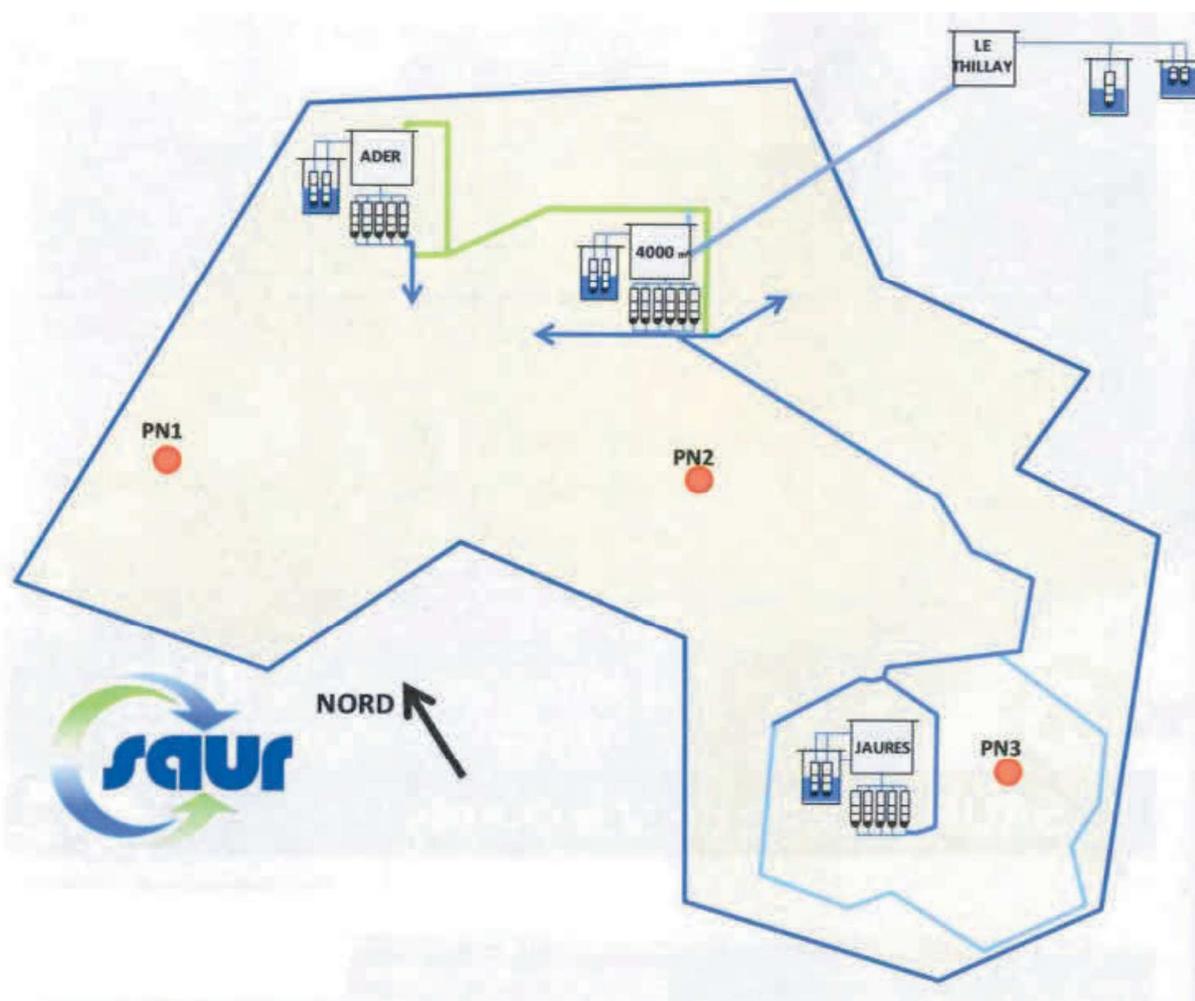
Sites BASIAS / BASOL (Source : Géorisques)

## Annexe 06 j



Zone de répartition des eaux (Source : DRIEE Ile-de-France)

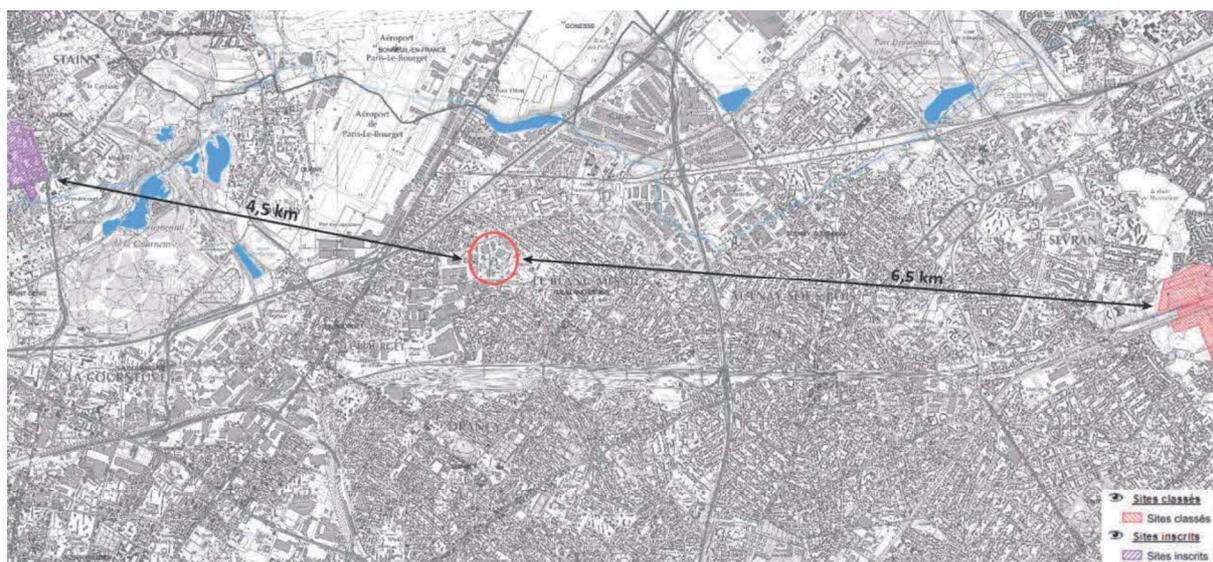
## Annexe 06 k



Source : SAUR

Forages AEP Blanc-Mesnil (Source : Annexes sanitaires du PLU)

## Annexe 06 l



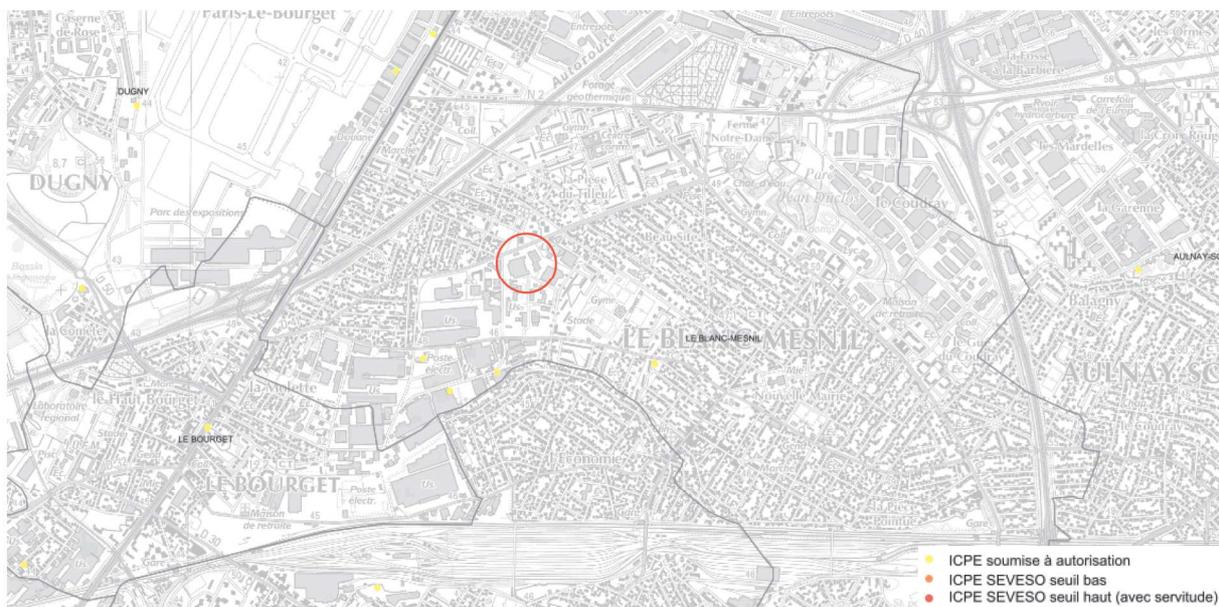
Sites inscrits et sites classés (Source : DRIEE Ile de France)

## Annexe 06 m



Sites NATURA 2000 (Source : DRIEE Ile de France)

## Annexe 06 n



Sites ICPE soumise à autorisation et SEVESO (Source : DRIEE Ile-de-France)

## Annexe 06 o



Monuments historiques (Source : Atlas des patrimoines)